

DANGE·St·ROMAIN

BULLETIN MUNICIPAL

1980~1981. N° 6

DIX ANS DÉJÀ...

C'est en effet, en 1971 que l'équipe Municipale, renforcée en 1977 par des éléments jeunes, a abordé l'administration de notre Commune avec trois objectifs prioritaires :

- le développement économique
- le développement social
- le développement culturel

Nous voulions que DANGE ST ROMAIN conserve sa place de chef lieu de canton et je pense que nous y sommes parvenus.

Nous voulions qu'à une époque où sévissait l'exode rural, notre Commune ne dépérísse pas comme tant d'autres sur le plan économique. Malgré la grave crise survenue en 1973, il est certain que le développement tant au niveau industriel, artisanal que commercial s'est poursuivi tout au long de ces dix années.

Enfin, sur le plan social et culturel, les multiples réalisations : Ecole Maternelle, modernisation des écoles primaires, salle des fêtes, centre social, club du 3ème âge, Restaurant Municipal, réseau d'assainissement, lotissements et rues nouvelles, Mairie... ont contribué à maintenir un cadre de vie agréable pour tous.

Durant les deux dernières années de son mandat, votre Conseil Municipal va s'attacher maintenant à compléter son travail de modernisation et d'épanouissement de notre Commune par :

- le Club des Jeunes à Saint Romain
- la modernisation de l'éclairage public déjà commencée par la R.N.10
- l'aménagement d'un jardin public autour de la nouvelle Mairie grâce à une subvention très importante du Ministère de l'environnement et du Cadre de Vie, mettant ainsi en valeur l'architecture Second Empire de notre Maison Commune.
- Cette même subvention va également contribuer à financer des espaces verts sur les bords de la Vienne, à la Tuilerie, permettant d'y installer ensuite une base d'activités nautiques.
- l'amorce d'un 2ème stade à Saint Romain avec dès l'été prochain, un premier terrain de Foot-Ball.
- l'amorce d'un Centre Municipal de Loisirs dans le bois de Cuismes, permettant des activités familiales de plein air.
- l'ouverture d'un local pour notre Syndicat d'Initiatives près de la Mairie.
- la consolidation de l'église de Saint Romain et l'électrification des cloches de l'église de Dangé.
- une piste cyclable reliant Dangé à la Zone Industrielle de St Ustre en vue d'assurer la sécurité de la circulation.

Au terme de ces dix années d'administration municipale, vos élus constatent qu'ils ont pu maintenir un rythme de croissance satisfaisant et assurer des équipements collectifs à un niveau supérieur à la moyenne des communes rurales, sans compromettre les finances locales puisque les taux d'imposition ne représentent aujourd'hui que 56 % de la moyenne nationale..

Toute oeuvre humaine est perfectible et la nôtre n'échappe pas à cette règle, mais il est sûr qu'elle est le résultat obtenu par une équipe d'hommes et de femmes de bonne volonté et désintéressés, unis par un attachement profond à DANGE ST ROMAIN, terre natale pour les uns, terre d'adoption pour les autres.

Henri RATTE

Maire

Rapport de la Commission du Plan

La Municipalité de Dangé St Romain, continuant l'information qu'elle a toujours jugée indispensable sur son action, présente aujourd'hui les actions qu'elle a décidées.

Chacune de celles-ci a fait l'objet de minutieuses études au sein des Commissions compétentes.

Celles qui étaient retenues, étaient ensuite chiffrées et leur financement étudié par la Commission des Finances, comme il est de règle dans toute assemblée d'élus locaux.

Enfin, le projet complet est soumis au Conseil Municipal, sa discussion étant inscrite à l'ordre du jour des réunions qui ponctuellement réunissent, autour du Maire, l'ensemble des Conseillers.

Les projets réalisés, ceux en cours d'exécution, ceux enfin, qui ne sont encore que des suggestions sont essentiellement fonction des possibilités financières du budget.

Ils sont parfois susceptibles de recevoir une aide, plus ou moins importante en pourcentage, de l'Etat ou du Département ; cette aide perçue sous forme de subventions est indispensable pour certains objectifs qui, sans elle, seraient au dessus du niveau raisonnable de nos possibilités.

Le rapport financier très clair qui est présenté dans ce bulletin, permettra aux habitants de notre Commune de prendre connaissance, dans le détail, avec les dépenses engagées pour le fonctionnement et les investissements et l'origine des ressources nécessaires : autofinancement (par l'impôt) sur le budget, qu'il s'agisse de recettes prévues ou d'emprunts, d'une part, de subventions, d'autre part.

Il est bon de rappeler, également, que certaines réalisations, prévues dans un avenir parfois assez éloigné, sont décidées plus tôt que prévu, parce que le Département ou l'Etat, par une aide substantielle imprévisible, permet d'anticiper.

Ces actions ne se mènent pas au détriment d'autres intentions: elles anticipent seulement, et parfois, nous permettent de parvenir à des aménagements ou à des investissements que nous aurions jugés déraisonnables s'ils avaient pesé sur les contribuables.

Dans le rapport évoqué ci-dessus, sont inscrits les petits et les plus importants engagements financiers.

Parmi ces derniers sont à souligner :

En 1980 - le Club des Jeunes offert par l'Etat à la Commune sur proposition du Conseil Général; il est en voie de finition et Dangé St Romain a reçu un "cadeau" représentant environ 250.000 Fr.

- le lotissement de la Tuilerie qui représente une dépense de 2.559.548 Fr. est intégralement pris en compte par les organismes départementaux.

- le programme de voirie a été de 200.000 Fr.

- réfection de la route de Buxières (Ière tranche) : 150.000 Fr.

- éclairage public (Ière tranche) 218. 559 Fr.

Ces trois dernières réalisations font partie des travaux qui incombent à chaque Commune de notre pays et ne font, par conséquent, pas l'objet de subvention.

- assainissement 201.666 Fr. (6ème tranche) avec une subvention de 50 % (soit 100.000 Fr.)

- salle polyvalente de la Mairie, 325.520 Fr. avec une subvention de quatre vingt mille francs du Département.
- mairie : 167.000 Fr. avec une subvention de 36.870 Fr. du Département.

Pour 1981

- espaces verts (bâtiments communaux du centre ville et du lotissement de la Tuilerie : avec subvention de 118 000 F., cette subvention a été spécifiquement accordée par le ministère de l'Environnement à la Commune de Dangé St Romain.
- assainissement (7ème tranche) 250.000 Fr. avec subvention d'Etat de 100.000 Fr.
- réfection de voirie : 400.000 Fr.
- éclairage public (2ème tranche concernant les rues non éclairées du bourg)
- piste cyclable entre la zone industrielle d'Ingrandes et Dangé : 1.000.000 Fr. Il s'agit d'une opération d'Etat avec une aide modique du Département et une participation quasi symbolique de la Commune.
- aménagement de chemins de promenade dans le bois communal devenu propriété de Dangé St Romain, à la suite d'un échange sans incidence financière et grâce au libéralisme assez rare à notre époque du propriétaire.

C'est ainsi que notre Commune change de visage en conservant un budget raisonnable.

Certains investissements parmi les plus onéreux ne sont pas spectaculaires, tel que l'assainissement, mais il a été pris en compte à 75 % par l'Etat pendant trois ans après et en raison de la fusion heureusement réalisée de Dangé et de St Romain sur Vienne.

D'autres, que beaucoup envient, importants sans doute, utiles pour certains, nécessaires pour le reste, font partie du cadre de la vie, en le complétant, qui est la raison majeure de l'attraction que manifestent pour notre Commune tous ceux qui viennent ou qui souhaitent y vivre.

Certaines priorités peuvent, parfois, sembler oubliées; mais il n'est pas possible de refuser une subvention qui modifie peut être l'ordre de certaines réalisations mais qui permet, à coup sûr d'envisager la réussite de projets indispensables autrement.

Docteur Pierre MARIE

Maire Adjoint

Rapport de la Commission des Finances

■ Dans le précédent bulletin municipal (le n°5) nous vous avons présenté le seul budget primitif de 1979 ; dans celui-ci vous trouverez les dépenses réelles de 1979 et 1980 ainsi que les prévisions de dépenses pour 1981.

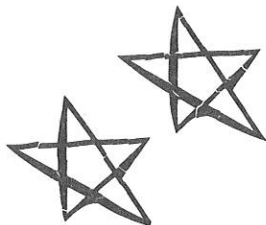
■ En ce qui concerne les recettes, nous adopterons cette fois-ci une présentation différente :

- 1) les recettes diverses
- 2) les recettes de l'Etat
- 3) les recettes de la commune : c'est-à-dire les impôts locaux directs.

Encore faut-il rappeler que les impôts locaux ne comprennent pas seulement ceux de la commune, mais aussi ceux du département, de la région, de la Chambre de Commerce, de la Chambre d'Agriculture etc....

■ Enfin, nous aurons une nouvelle rubrique que nous intitulerons "Notre fiscalité et celle des Autres " ; c'est-à-dire que nous la comparons à celles de 21 communes de la Vienne, à la moyenne départementale et à la moyenne nationale.

■ Bien entendu, après avoir présenté le budget de fonctionnement, nous présenterons celui des investissements.



BUDGET ORDINAIRE

1) LES DEPENSES (Frais de Fonctionnement)

	1979 (dépenses réelles)	1980 (dépenses réelles)	1981 (dépenses prévues)
● <u>Denrées et Fournitures</u>			
Carburants, combustibles, fournitures de voirie, fournitures scolaires etc...	138 117,25	207 006,81	255 900
● <u>Frais de Personnel</u>	561 491,39	630 276,51	845 844
● <u>Impôts et Taxes</u>	3 091,00	11 369,00	8 580
● <u>Travaux et Services Extérieurs</u>			
Loyers, entretien des bâtiments, des routes, achat de petit matériel, frais d'électricité etc....	152 634,40	202 900,80	231 500
● <u>Participations et Contingents</u>			
aide sociale et participations intercom- munales, notamment collège	168 249,51	188 879,46	247 812
● <u>Allocations et subventions</u>			
la commune aide toutes les sociétés locales : A.S.D.R., musique, syndicat d'initiative ... elle donne aussi aux oeuvres de bienfaisance pour éviter les quêtes sur la voie publique...	45 966,51	39 539,56	61 000
● <u>Frais de gestion générale</u>			
fêtes et cérémonies, frais de transport fournitures de bureau, frais de P.T.T. indemnités	115 951,06	126 433,19	160 627
● <u>Frais Financiers à la charge de la Commune</u>	238 967,07	334 726,00	363 869
● <u>Frais Financiers</u> faisant l'objet d'un remboursement	131 405,95	132 881,73	34 422
● <u>Restaurant Municipal</u>	180 149,62	217 925,11	250 000
● <u>Ordures Ménagères</u>	84 574,68	97 962,71	120 000

2) LES RECETTES

	1979 (recettes réelles)	1980 (recettes réelles)	1981 (recettes prévues)
● <u>Recettes diverses</u>			
entrées à la piscine, ordures ménagères etc....	216 400,11	361 131,44	280 066,00
● <u>Remboursement de frais financiers</u>	131 405,95	132 881,73	34 422,00
● <u>Restaurant Municipal</u>	162 341,74	194 242,62	200 000,00
● <u>Recettes en provenance de l'Etat</u>	775 278,56	940 795,38	1 100 856,00
● <u>Recettes de la Commune</u>			
Impôts directs	868 788,00	953 622,00	1 097 812,00

★ Notre Fiscalité et celle des autres en 1980 ★

Elle a été comparée à celles de 21 communes du département dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants par ordre de pression fiscale décroissante : notre commune se situe dans le dernier quart ; puis on a comparé le taux de Dangé St Romain et celui de la commune médiane, la 11^{ème}, dont on peut admettre en première approximation qu'elle représente la moyenne des 21 communes ainsi qu'aux moyennes départementale et nationale.

	Taux de Dangé St R.	Taux de la commune médiane	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	7,01 (7,55)	9,67	11,80	10,56
Taxe du foncier bâti	7,00 (7,54)	13,38	14,32	11,56
Taxe du foncier non bâti	19,90 (21,40)	31,69	31,57	33,63
Taxe professionnelle	5,49 (5,91)	11,71	11,97	11,32

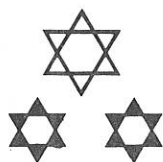
Pour Dangé St Romain, les chiffres entre parenthèses donnent le taux réel (7,01) majoré des frais de calcul, de recouvrement et des risques perçus par l'Etat (7,6 %).

<u>Cela signifie que</u> <u>lorsque vous payez</u>	à Dangé St Romain	vous paieriez	dans la commune médiane	dans la commune moyenne départementale	dans la commune moyenne nationale
au titre de la taxe d'habitation	100,00 F.	vous paieriez	137,95	168,33	150,64
au titre du foncier bâti	100,00 F.	vous paieriez	191,14	204,57	165,14
au titre du foncier non bâti	100,00 F.	vous paieriez	159,25	158,64	168,99
au titre de la taxe professionnelle	100,00 F.	vous paieriez	213,30	218,03	206,19

Les impôts locaux atteignent en 1980 un montant net global de 950 000,00 F. pour Dangé St Romain.

Dans la commune médiane, ils auraient atteint : 1 737 477 F.

C'est dire, si, malgré les très nombreuses réalisations que les Dangéens ont pu voir se développer dans leur commune depuis 1971, la pression fiscale (une des plus basses de notre département) est restée très modérée.



BUDGET EXTRAORDINAIRE

▲ C'est celui des investissements.

Ce sont les travaux neufs et les grosses réparations.

▲ Pour chaque réalisation vous trouverez la date et le montant de la dépense, ainsi que les emprunts et les subventions qui l'ont financée ; le montant de l'autofinancement étant globalisé pour la totalité des investissements.

• Les dépenses marquées (R) sont réalisées.

• Les dépenses marquées (P) sont prévues.

▲ L'endettement de la commune au 1er Janvier 1980 était de 3 574 175 F.

DENOMINATION DES TRAVAUX	ANNEE DE REALISATION	MONTANT DE LA DEPENSE	EMPRUNTS	SUBVENTIONS
Lotissement de la Tuilerie	1978 1979 1980	0 En fait il s'agit d'une opération blanche - les terrains et les aménagements ayant été revendus aux sociétés de construction.		
Voirie rurale Programme 1977	1977 1979	(R) 236 700	140 000	60 000
Voirie communale Programme 1978	1978 1979	(R) 110 027	100 000	17 000
Voirie communale Programme 1979	1979 1980	(R) 94 700	-	4 200
Voirie communale Programme 1980	1980/1981	(P) 210 000 (R) 175 628	200 000	10 000
Voirie communale Programme 1981	1981	(P) 400 000	400 000	
Route nouvelle du collège	1979 1980	(P) 353 895 (R) 322 453 2	300 000	39 200
Ancienne rue du collège	1979 1980	(R) 285 413	295 000	
Eclairage public 1ère tranche	1979 1980	(R) 237 467	95 000	-
Eclairage public 2ème tranche	1981	(P) 80 000	80 000	
Route de Buxières	1981	(P) 152 429	150 000	
Piste cyclable (Z.I. Ingrandes - Dangé	1981	(P) 1000 000	-	850 000 (ETAT) + 94 485 (DEPART)
Grosses réparations Mairie	1980	(R) 116 699	65 000	10 000
Salle polyvalente	1980	(P) 321 896 (R) 273 806	199 000	80 000
Aménagement nouvelle mairie	1979 1980	(R) 118 470	92 000	(P) 36 870 (R) 29 496
Local annexe mairie (S.I.)	1980	(P) 25 000 (R) 2 673	-	-
Matériel et mobilier mairie	1980	(R) 10 180	-	-
Cadastre	1980	(R) 26 695		
Club des jeunes	1980	(P) 102 000 (R) 71 601	-	-

■ Tout ce qui n'a pas été financé en 1979 et 1980 par emprunt (1 586 000) ou par subvention (434 381) l'a été par autofinancement (886 168) qui comprend :

- 1) les emprunts non affectés de la Caisse d'Epargne
- 2) les remboursements de T.V.A.
- 3) les prélèvements sur le budget de fonctionnement
- 4) les legs éventuels (exemple : la boulangerie coopérative)
- 5) la taxe locale d'équipement

■ Pour une raison de simplification, nous n'avons pas mentionné les opérations d'un montant inférieur à 10 000 F. et nous avons arrondi les nombres au franc près.

Nous l'avons répété - il n'est pas facile d'exposer le plus clairement possible des enchevêtrements de chiffres singulièrement complexes : ceux qui le désirent pourront obtenir des détails ou des éclaircissements lors de la réunion publique.-



BUDGET D'ASSAINISSEMENT

■ Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 213 936 F.

L'abonnement annuel en 1980 a été porté à 144 F. et la taxe basée sur la consommation d'eau (réelle ou évaluée) a été réduite à 1 F. du mètre-cube; en 1979 = 1,25 . Il n'y a aucune augmentation en 1981 : ce sont les mêmes tarifs qu'en 1980.

★ INVESTISSEMENTS ★

■ La sixième tranche est en cours de réalisation parallèlement à la Nationale 10 dans le nord de l'agglomération.

Le montant des travaux est évalué à 250 000 F. Il est financé par un emprunt de 150 000 F.
une subvention de 100 000 F.

■ La septième tranche devrait être réalisée avant la fin de l'année 1981.

	Montant	250 000 F.
Financement	(Emprunt	150 000 F.
	) Subvention	100 000 F.

Les travaux devraient permettre le raccordement du reste de l'agglomération.

■ Nous terminerons en remerciant Monsieur Jean BAUDEAU, Receveur Municipal, de l'aide précieuse qu'il nous a apportée dans la rédaction de ce texte.

Michel EMERY

Maire Adjoint

☆ ☆ ☆ **DEMOGRAPHIE 1980** ☆ ☆ ☆

☆ **Naissances** ☆

ALLIGNET	Lucie	23 JUIN	1980
BAUD	Mathieu	I AVRIL	"
BERGERON	Grégory	10 JANVIER	"
BEZAUD	Thomas	19 OCTOBRE	"
BLANCHARD	Grégory	11 MAI	"
BOUTET	Lucie	2 NOVEMBRE	"
BRAULT	Gatien	2 SEPTEMBRE	"
BUFFETEAU	Fabien	28 FEVRIER	"
CHICHEREAU	Laetitia	27 JANVIER	"
CIRODDE	Nicolas	16 DECEMBRE	"
COMTE	Yohann	7 AVRIL	"
CRECHET	Sylvie	14 MARS	"
CRECHET	Jérôme	28 MARS	"
CREUZON	Emilie	23 JUILLET	"
DENOUES	Julien	23 FEVRIER	"
DUBOIS	Isabelle	22 DECEMBRE	"
DUCLEUX	Thibault	29 MAI	"
FRANCOIS	Virginie	20 FEVRIER	"
GAUTIER	Valérie	20 FEVRIER	"
GUERINEAU	Mélinda	23 JANVIER	"
GUICHARD	Cécilia	12 JANVIER	"
GUILLOT	Olivier	4 JUILLET	"
JUCQUOIS	Raïssa	30 MAI	"



LONGUET	Aurélien	5 OCTOBRE	"
MAGRI	Charlotte	31 JUILLET	"
MALBRANT	Sylvain	24 MAI	"
MARIN	Julien	4 MAI	"
MONJALON	Thomas	3 MAI	"
MOREAU	Elodie	29 MAI	"
PEREZ	Jonathan	29 AOUT	"
PETIT	Enric	4 JUIN	"
PETIT	Manuela	22 NOVEMBRE	"
PLAULT	Nicolas	9 JUIN	"
PREVAULT	Delphine	24 NOVEMBRE	"
RIBREAU	David	29 SEPTEMBRE	"
RIO	Yohann	29 SEPTEMBRE	"
RUAS DA SILVA	Annabelle	17 JANVIER	"
SENECHAUD	Maggy	17 AOUT	"
TEXIER	Pascale	3 MAI	"
THIBAUT	Sandrine	2 JUIN	"

Mariages

CHAVANELLE Thierry	et REBOURG Brigitte	6 SEPTEMBRE	1980
COURCEL Gérard	et ANDRIEU Claudine	6 "	"
COUTURIER Philippe	et PERHERIN Marguerite	12 FEVRIER	"
DESTELLE Dominique	et COMBEAU Catherine	12 AVRIL	"
FERDOILE Michel	et NORMAND Pierrette	20 SEPTEMBRE	"
FERRATO Claude	et DRAGIC Mira	20 DECEMBRE	"
FIETTE Alain	et BEAULIEU Isabelle	5 JUILLET	"
FOURNIER Michel	et TOUZALIN Dany	26 JUILLET	"
FRANCOIS Bernard	et CUILIERIER Martine	12 AVRIL	"
GUIN Philippe	et LARCHER Claudie	30 AOUT	"
JUCQUOIS Philippe	et DANGLOS Isabelle	16 FEVRIER	"
MICHAUD Gilles	et METAIS Hélène	4 OCTOBRE	"
ONRAITA José	et DESMARET Pauline	25 AVRIL	"
PASCALON Loup	et CAPPELE Marie-Françoise	24 JUIN	"
PASCAULT Hervé	et CHARRUYER Guilène	29 MARS	"
PETIT Patrick	et MENANT Martine	7 JUIN	"
PROUST André	et FERRATO Yvonne	3 MAI	"
RABEAU Patrice	et NAUDIN Francine	16 AOUT	"
RIBREAU Patrick	et MEUNIER Valérie	17 JANVIER	"
RUAS DA SILVA Abel	et BEZAUD Marianne	17 JANVIER	"
ROUSSEAU Thierry	et JANVIER Véronique	12 JUILLET	"
SOURIAU Bruno	et BRUNEAU Maryse	30 AOUT	"
YVONNEAU Guy	et CIRODDE Eliane	6 DECEMBRE	"



Décès

BODEQUIN Ep. WALLAEYS Elisabeth	5 MARS	1980
BONEME Roland	30 DECEMBRE	1980
BRUNEAU Yves	22 DECEMBRE	"
CHAIMBAULT Henri	5 DECEMBRE	"
CREUZON Vve NIVERT Louise	22 NOVEMBRE	"
DELANNOY Léon	10 JUILLET	"
DUBOIS Vve FERGER Jeanne	9 JUIN	"
FRADIN Vve ROUX Isabelle	3 FEVRIER	"
GUILLON Vve GUILLOT Lorenza	18 NOVEMBRE	"
LEGATTE Vve LEGATHE Yvonne	2 SEPTEMBRE	"
MALBRANT Vve CRON Marie-Thérèse	4 DECEMBRE	"
MESSANT Auguste	16 JUIN	"
POTET Raymond	9 AOUT	"
POUSSARD Vve BERGER Célestine	6 NOVEMBRE	"
PRAEL Louis	6 NOVEMBRE	"
PROUTEAU Vve DAUB Marie	20 DECEMBRE	"
REMERAND Léopold	11 OCTOBRE	"
ROSE Ep. KEMPF Marcelle	4 JANVIER	"

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

★ MAIRIE - Tél. 86.40.01 :

Ouverture de 9 h à 12 H. et de 14 h à 16 H.30
(sauf Mercredi et Samedi après-midi)

★ RECEPTION DU MAIRE - sur rendez-vous

★ PERMANENCES A LA MAIRIE -

Animateur Cantonal : Lundi de 9 h à 12 H.
Jeudi de 16 h à 20 H.
Samedi de 9 h à 12 H.

Conciliateur : Mardi après-midi à partir de 15 H.

Allocations Familiales : 2ème Mercredi de chaque mois
de 9 h à 12 H.

Société artisanale de secours mutuel :
3ème Jeudi de chaque mois
de 10 h à 12 H.

C.I.C.A.S. : 1er Mardi de chaque mois
de 14 h à 15 H. (Retraite complémentaire)

Conseiller Médical : 2ème Vendredi de chaque mois à 10 H.

★ PERMANENCES AU CENTRE SOCIAL -

Assistante sociale : 1er Mardi de 14 H.30 à 16 H.
Jour de Foire, Mercredi de 10 H. à 12 H.

Consultation des nourrissons :
1er et 4ème Lundi de chaque mois à 14 H.

Orthophonie : Mardi et Jeudi après-midi

Psychiatrie : 2 fois par mois, rendez-vous à prendre au 21.60.87

Bibliothèque : Mercredi de 9 h à 11 H.
Samedi de 16 h à 18 H.

★ PERMANENCES SECURITE SOCIALE - au Foyer Restaurant
1er Lundi de 10 H.30 à 11 H.30

★ MEDECINS - Docteur Dominique MARIE - Tél. 86.40.31
Docteur Robert STANGHELLINI - Tél. 86.42.75
Docteur Jean TOCOUA - Tél. 86.45.00

Le service médical de garde est assuré du Samedi midi au Lundi 8 H. selon le tableau établi par l'Ordre Départemental des Médecins, par un des cinq Médecins du Canton dont le nom et le numéro de téléphone sont indiqués le Samedi matin dans la presse. La Brigade de Gendarmerie, aux ORMES en possède également la liste.

En cas d'urgence, pendant que le médecin de garde effectue une visite et se trouve momentanément absent, sa permanence téléphonique est à même d'avertir le service hospitalier le plus proche de l'arrivée imminente, soit par ambulance, soit par voiture particulière d'un malade critique dont l'état exige un examen immédiat.

- ★ PHARMACIE - Mr NAUD - Tél. 86.40.25
- ★ INFIRMIERES - Mme HAYE-ROMIEN - 28 Cité La Fayette - Tél. 86.43.76
Melle VINCENT - 28 Place Armand Soulas-Tél. 86.37.02
- ★ AMBULANCE - Mr AUBERT - Tél. 86.40.33
- ★ DENTISTE - Mme SOUCHAUD - 9 rue du CEG - Tél. 86.41.68
- ★ KINESITHERAPEUTE - VIEL - 7 rue du CEG - Tél. 86.41.44
- ★ VETERINAIRE - Mr BARBELLION - 20 rue de la Mairie - Tél. 86.40.17
- ★ GENDARMERIE - Les ORMES - Tél. 17
- ★ POMPIERS - 86.40.95 - 86.41.36 - 86.40.19
- ★ TRESOR PUBLIC - PERCEPTION - RECETTE MUNICIPALE - C.N.P.- Tél. 86.40.36
Ouverture de 8 h à 12 H. et de 13 h à 17 H.
(sauf le samedi)
- ★ P.T.T. - Ouverture de 9 h à 12 H. et de 14 h à 17 H.
sauf le Samedi de 9 h à 12 H.
Départ du courrier : 19H.05 - Samedi 14 H.15
Tél. 86.40.00
- ★ CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE -
Mercredi de 9 h à 12 H. - Jeudi de 9 h à 12 H.
Vendredi de 16 H.30 à 18 H.30 - Samedi de 9 h à 12 H.30
- ★ OFFICE NOTARIAL - Les Bonnins Tél. 86.40.07
- ★ CREDIT AGRICOLE - de 9 h à 12 H. et de 14 h à 17 H.
sauf Samedi après-midi et Lundi matin
- ★ TELEPHONE PUBLIC - M. DECHENNE N° 86.40.60 La Berterre
COLLEGE NATIONALISE : Tél. 86.41.09
COLLEGE MIXTE PRIVE : Tél. 86.41.38
ECOLE PRIMAIRE PRIVEE: Tél. 86.34.23
- ★ GROUPE SCOLAIRE - Tél. 86.41.64 - Ecole A. DAUDET
Tél. 86.43.45 - Ecole Louis PERGAUD
Tél. 86.35.24 - Ecole Maternelle Aimé SOUCHE
- ★ SYNDICAT D'INITIATIVES - Siège social, Mairie de DANGE ST ROMAIN
SERVICE D'ADDUCTION D'EAU - Mr GUERIN - Tél. 86.42.86
- ★ ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL -
Mr ARNAULT Michel - Tél. 86.41.19
Mme PETIT - Tél. 86.40.35
- ★ AIDE MENAGERE - (Personnes âgées) - M. BOUTRY

